



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017/JUIN/097	OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017
<u>Date du conseil municipal</u> 30/06/2017	
<u>Date de la convocation</u> 23/06/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 23/06/2017	

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 23 juin 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Jacob NALOUHOUNA, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Rachida MOUALI.

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER, représenté par Michel VEUX
- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Karine JARRY, représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Danielle BOUDET représentée par Sandrine NAGEL
- Monique DEVILAINE représentée par Catherine HEUZE-DEVIES
- Serge SAUSSIER représenté par Jean-Pierre GABARROU
- Stéphanie SCHUT représentée par Rachida MOUALI

Étaient absents :

- Marina DESCOTES-GALLI
- Pascal D'HOKER

Monsieur Roger CIPRES est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170701-2017-JUIN-097-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2017
Date de réception préfecture : 06/07/2017

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code électoral,

VU le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire ministérielle NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté préfectoral n°2017 DRCL-ELEC-020 du 20 juin 2017 fixant le nombre de délégués à élire en vue de constituer le collège électoral sénatorial,

CONSIDÉRANT que la commune de Nangis compte entre 1 000 et 8 999 habitants, le mode de scrutin se fait de la manière suivante :

L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDÉRANT que l'effectif du conseil municipal est de 29 conseillers, il convient donc de nommer 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

CONSIDÉRANT que l'élection se fait sans débat, au scrutin secret,

CONSIDÉRANT qu'il convient de composer le bureau électoral,

Composition du bureau électoral :

Monsieur le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de :

- Michel VEUX
- Simone JEROME
- Virginie SALITRA
- Samira BOUJIDI

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Les listes déposées et enregistrées :

La liste « Nangis Solidaire, Humaine et Démocratique » est composée par : Clotilde LAGOUTTE ; André PALANCADE ; Stéphanie CHARRET ; Claude GODART ; Anne-Marie OLAS ; Pascal HUE ; Simone JEROME ; Didier MOREAU ; Sylvie GALLOCHER ; Michel VEUX ; Karine JARRY ; Roger CIPRES ; Sandrine NAGEL ; Mehdi BENSALÉM ; Danièle BOUDET ; Alain VELLER ; Virginie SALITRA ; Charles MURAT ; Samira BOUJIDI ; Jacob NALOUHOUNA.

La liste « Nangis Oxygène » est composée par : Jean-Pierre GABARROU ; Catherine HEUZE-DEVIES ; Serge SAUSSIÉ ; Rachida MOUALI ; Pascal D'HOKER ; Monique DEVILAINE.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170701-2017-JUIN-097-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2017
Date de réception préfecture : 06/07/2017

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Nombre de membres du conseil municipal	29
Nombre de membres présents à l'ouverture du scrutin	20
Nombre de pouvoirs	7

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- abstentions : 0
- suffrages exprimés : 27

Élection des délégués :

Ont obtenu :

- Liste « Nangis Solidaire, Humaine et Démocratique » : 21 voix
- Liste « Nangis Oxygène » : 6 voix

Le quotient applicable est : $27 / 15 = 1,8$ arrondi à l'entier supérieur 2

La liste « Nangis Solidaire, Humaine et Démocratique » obtient : $21 / 2 = 10,5$ soit 10 sièges

La liste « Nangis Oxygène » obtient : $6 / 2 = 3$ sièges

Ainsi, 13 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 14ème siège :

La liste « Nangis Solidaire, Humaine et Démocratique » obtient : $21 / (10+1) = 1,90$

La liste « Nangis Oxygène » obtient : $6 / (3+1) = 1,5$

La liste « Nangis Solidaire, Humaine et Démocratique » emporte ainsi ce 14ème siège. Il est procédé à la répartition du 15ème siège :

La liste « Nangis Solidaire, Humaine et Démocratique » obtient : $21 / (11+1) = 1,75$

La liste « Nangis Oxygène » obtient : $6 / (3+1) = 1,5$

La liste « Nangis Solidaire, Humaine et Démocratique » emporte ainsi ce 15ème siège.

Monsieur le président proclame les résultats définitifs :

- 12 sièges sont attribués à la liste « Nangis Solidaire, Humaine et Démocratique ».
- 3 sièges sont attribués à la liste « Nangis Oxygène ».

Élection des suppléants :

Ont obtenu :

- Liste « Nangis Solidaire, Humaine et Démocratique » : 21 voix
- Liste « Nangis Oxygène » : 6 voix

Le quotient applicable est : $27 / 5 = 5,4$ arrondi à l'entier supérieur 6

La liste « Nangis Solidaire, Humaine et Démocratique » obtient : $21 / 6 = 3,5$ soit 3 sièges

La liste « Nangis Oxygène » obtient : $6 / 6 = 1$ siège

Ainsi, 4 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 5ème siège

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170701-2017-JUIN-097-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2017
Date de réception préfecture : 06/07/2017

La liste « Nangis Solidaire, Humaine et Démocratique » obtient : $21 / (3+1) = 5,25$

La liste « Nangis Oxygène » obtient : $6 / (1+1) = 3$

La liste « Nangis Solidaire, Humaine et Démocratique » emporte ainsi ce 5ème siège.

Monsieur le président proclame les résultats définitifs :

- 4 sièges sont attribués à la liste « Nangis Solidaire, Humaine et Démocratique ».
- 1 siège est attribué à la liste « Nangis Oxygène ».

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 1er juillet 2017



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170701-2017-JUIN-097-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2017
Date de réception préfecture : 06/07/2017